

Bruno LAGADEC

Ecr. n° 11185

Maison, d'Arrêt d'AJACCIO

9 Bd Massezia

B.P. 260

20180 AJACCIO Cedex 1

Monsieur René FORNEY
Président de l'Association

Père-Enfant-Mère

4, Chemin Montzigaud

38000 GRENOBLE

Lettre n°1

Le dimanche 14 décembre 2014
30^{ème} jour de grève de la faim

Monsieur le Président, cher René,

J'ai reçu le mercredi 10 décembre dernier, jour anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, votre lettre qui a été postée le 1^{er} décembre, ainsi que vos timbres, et je vous en remercie.

Tout d'abord, merci pour votre soutien associatif et personnel. En cette période très trouble où certains isolés et infiltrés agissent à contre-courant et collaborent en faveur des affairistes, de la propagande anti-pères et des mafias judiciaires locales, comme d'autres avant collaboraient avec l'ennemi, il y a soixante-dix ans, notamment par le biais de pratiques mensongeuses comme la défection, votre lettre vient rappeler l'essentiel.

En effet, la situation relative aux dérives de la justice familiale est très préoccupante et nous devons plutôt nous serrer les coudes. Surtout que les affaires familiales et ses activités annexes concernent la stabilité de millions de familles chaque décennie qui passe, et le maintien d'un ordre démocratique reposant sur le respect des enfants et des deux parents. Or, la "criminalisation" des affaires familiales vient saper les bases de notre fonctionnement démocratique et risque de produire à moyen terme des effets désastreux dans l'opinion publique et les médias.

Concernant l'affaire Enzo, qui me vaut cette incarcération injuste, c'est un dossier passionnant que j'aborderai dans ma deuxième partie.

Car avant je souhaite aborder la question de la médiation familiale, que vous avez justifié à juste titre.

En effet, il ne faut pas se voiler la face également sur ce sujet : la médiation familiale, mis à part quelques exceptions locales, ne fonctionne pas du tout en France. Je partage totalement l'analyse de votre association sur ce sujet, puisque la médiation n'intervient concrètement que dans 2,2% des litiges familiaux, car je ne compte pas les 0,7% des immixtions d'avocats sur ce terrain, étant donné qu'il s'agit à chaque fois d'un ersatz de médiation ! De plus, le Ministère de la Justice n'a jamais effectué la moindre étude sérieuse dans la durée sur cette thématique.

Il y a quelques années, j'avais effectué une évaluation de la médiation familiale en France. D'après mes recoupements, il n'en ressort sur ces 2,2% que seulement 9% d'accords totaux et 28% d'accords partiels, ce qui fait en tout seulement 37% ! En d'autres termes, près des 2/3 des médiations familiales pratiquées en France n'aboutissent à rien ! Elles n'ont donc aucune incidence pour les enfants face à leurs parents.

J'avais d'ailleurs relevé que les rares médiateurs réellement indépendants avaient de meilleurs résultats que les médiateurs diplômés de la CAF et que ceux logés dans les tribunaux ou financés par les avocats.

Me concernant, je fais extrêmement peu de médiations en France, à cause de l'hyperjudiciarisation des affaires familiales. Mais je dois tout de même en réussir au moins une sur deux, car j'ai très peu de déchets.

Alors que beaucoup d'accords sont remis en cause à l'audience à cause de l'intervention négative des avocats qui, souvent, cherchent à défaire ce qui a été laborieusement construit en médiation, ce qui explique la déperdition constatée très souvent entre la dernière séance de médiation et l'audience devant le J.A.F. !

Tant que l'on ^{n'en fera} ~~ne fera~~ pas la médiation familiale du processus judiciaire, elle sera sabotée par les intérêts masqués des avocats et par les stratégies judiciaires suggérées aux parents, ce qui est ^{un} frein à son efficacité.

Les quelques médiateurs non diplômés que je connais et qui proviennent des formations de l'école canadienne des années 90, comme moi, ont de bien meilleurs résultats ! Ils sont d'ailleurs usés par l'interventionnisme tout récent des avocats et des magistrats dans le champ de la médiation, et nous allons probablement faire une Table Ronde sur le sujet en 2015. Ce qui est certain, c'est que ce sont les associations et les parents qui doivent se réapproprier sur les mois à venir ce thème incontournable pour aboutir à l'égalité parentale dans les décisions.

En 2013 et en 2014, je me suis même plusieurs fois opposé sur cette question aux conseillers techniques des ministères de la famille et de la justice lors de vos rendez-vous associatifs avec les entourages des ministres. Rien n'y a fait. Pour des raisons idéologiques et médiatiques, le Gouvernement a tout de même voulu à tout prix faire croire à l'opinion publique son gadget médiatique sur la valorisation de la médiation familiale comme solution miracle ! Et ce bien sûr sans jamais une seule fois expliquer les modalités pratiques !! Il vous faut donc garder une vigilance accrue sur cette question très importante.

Concernant les médiations familiales internationales, les résultats négatifs du Ministère de la Justice sont encore plus catastrophiques ! Puisque les taux de succès de la PPlace Vendôme lorsqu'ils sont des médiations oscillent entre 6% et 8% !! La honte totale pour des justiciables français ayant pour la plupart d'être eux des enfants à l'étranger, à des centaines ou des milliers de kilomètres ... Personnellement, je suis effaré de constater régulièrement le désarroi de nombreuses familles face à l'incapacité criante du Ministère de la Justice français de proposer des médiations familiales plus efficaces au plan international. Ce qui est sûr, je l'ai vérifié moi-même, notre ministère n'a pas opté pour les bonnes méthodes ! Et leurs médiateurs sont trop chers, forcément ! Il est possible de retrouver quelques informations sur le site Internet de France-lyter, qui avait fait par mon intermédiaire, un focus de quatre minutes sur le sujet. C'est d'ailleurs Jacques COLLEAU que j'avais mis en avant en tant que Président de SOS PAPA par rapport à l'enlèvement international de sa petite fille au JAPON, puisque lui, il n'a pas revu sa fillette depuis plus de dix ans !!

C'est d'ailleurs aussi pour cela qu'il est prévu une Table Ronde sur la situation dramatique de nombreux parents et grands-parents qui ne peuvent bénéficier d'aucune aide institutionnelle lorsque le couple séparé ou divorcé vit entre la France et un autre pays, soit européen soit sur un autre continent. Et quand on sait que certains médiateurs proposés par notre propre ministère de la Justice exigent jusqu'à 250€, 300€ et 350€ de l'heure (!), il faut utiliser toutes les occasions qui nous sont offertes pour dénoncer cette vaste escroquerie ! Surtout au regard des piètres résultats qui sont aujourd'hui incontestables.

Bien cordialement

*Bruno
Agaded*